



Paris, le 18 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord-cadre national MAAF- VIVEA- Pôle emploi (2016-2018)

Un nouveau partenariat pour accompagner les transitions professionnelles

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, **Christiane LAMBERT**, Présidente du fonds d'assurance formation VIVEA, **Béatrice DINGLI**, Directrice générale de VIVEA, et **Jean BASSERES**, Directeur général de Pôle emploi, ont signé ce jour un **Accord-cadre national visant à accompagner et former les chefs d'exploitation dans leurs reconversions et transitions professionnelles**. C'est la première fois qu'un tel partenariat est réalisé : il complète une annonce du Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles annoncé par le Premier ministre le 4 octobre dernier.

En effet, dans le contexte de crises agricoles pouvant amener certains agriculteurs à cesser leur activité, **accompagner les transitions professionnelles est un enjeu majeur pour le ministère de l'agriculture, le fonds de formation VIVEA et Pôle emploi**. L'objectif de l'accord cadre est d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux non-salariés agricoles en leur proposant un **accompagnement adapté afin que la reconversion soit aussi qualitative que réussie**.

A cette fin, les trois partenaires décident d'unir leurs compétences, leurs expertises et leurs moyens d'action afin d'apporter une réponse adaptée de proximité au plus près des besoins des agriculteurs, conjoints collaborateurs et aides familiaux concernés :

- **Le MAAF** apporte son soutien dans le cadre du dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP) : une **aide au départ de 3 100 € par actif** (majorée de 50% en cas de déménagement), ainsi que la possibilité de financer des formations jusqu'à 2500 € ;
- **VIVEA**, dans le cadre du congé formation, apporte son soutien aux chefs d'exploitation **par une prise en charge de la formation plafonnée à 2500 €** par personne pouvant être complétée par des cofinancements. VIVEA a décidé de consacrer **5 M€ au dispositif sur 2017 et 2018**.
- **Pôle emploi** intervient dans le cadre de sa mission de mise en œuvre des parcours de formation professionnelle, en mobilisant notamment les moyens supplémentaires alloués dans le cadre du « **Plan 500 000 formations** » : conseil en évolution professionnelle (CEP) du demandeur d'emploi ; finance-

Contacts presse

Service de presse du Ministère du Travail – Tel : 01 49 55 31 02

Service de presse du Ministère de l'Agriculture - Tel : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de VIVEA - Tél : 01 56 33 29 14

Service de presse de Pôle Emploi – Tél : 01 40 30 66 33

ment des formations (le cas échéant avec VIVEA et le MAAF en co-financeurs), rémunération des stagiaires en formation et allocation d'aides à la mobilité.

La collaboration des 3 partenaires (MAAF- VIVEA-Pôle emploi) vise à apporter une réponse globale renforcée à l'agriculteur qui souhaite ou est contraint de se reconvertir. L'accord national peut être décliné au niveau régional. Les partenaires invitent les Régions à se saisir du dispositif, opérationnel dès à présent, pour renforcer l'accompagnement proposé au bénéfice des agriculteurs.